

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Nouvelle directive ministérielle sur les admissions dans les écoles de langue française aux
Territoires du Nord-Ouest

« On donne des miettes à la communauté franco-ténoise! »

Ottawa, le 31 août 2016- La Fédération nationale des conseils scolaires francophones déplore les limites imposées à la Commission scolaire francophone de Territoires du Nord-Ouest dans le cadre de la nouvelle directive ministérielle sur les admissions dans les écoles offrant un programme de français langue première. « Nous aurions souhaité davantage d'ouverture de la part du gouvernement territorial, mais au final, la nouvelle directive ministérielle donne des miettes à la communauté franco-ténoise », explique la présidente de la FNCSF, Melinda Chartrand.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation des Territoires du Nord-Ouest a récemment révisé sa politique encadrant les admissions dans les écoles de langue française. La nouvelle directive émise le 11 août dernier donne dorénavant accès aux enfants de parents non-ayants droit qui sont des immigrants francophones ou allophones et aux générations perdues (jusqu'aux grands-parents).

« La nouvelle directive contient des évidences. Là où le bât blesse, c'est qu'on continue d'interdire l'admission dans nos écoles aux élèves francophiles qui, par exemple, sont passés par les programmes d'immersion en français » précise le directeur général de la FNCSF, Roger Paul.

M Paul ajoute : « de plus, le processus d'admission des élèves continue d'être lourd et infantilisant pour la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest comme si on voulait dissuader les parents d'inscrire leurs enfants dans les écoles de langue française. »

Dans sa nouvelle directive, le GTNO se dit : « *déterminé à appuyer la revitalisation des langues et des cultures. ... La présente Directive vise à soutenir la croissance de la population d'ayants droit francophones aux TNO en permettant à un nombre **restreint** d'enfants de parents non ayants droit de fréquenter une école francophone ténoise.* »

La FNCSF estime que l'épanouissement et la pérennité de la communauté franco-ténoise doivent reposer en grande partie sur une politique d'admission plus permissive afin de donner une réelle chance au fait français dans cette région du Canada.

Par ailleurs, la Fédération déplore le processus actuel d'admission qui comporte de nombreuses étapes, dont des vérifications auprès du ministère dont la décision est sans appel. Ailleurs au pays, nombreux sont les ministères de l'Éducation qui délèguent le pouvoir d'admission aux commissions scolaires francophones. À cet effet, le gouvernement du Yukon annonçait plus tôt cette semaine qu'il accorde le plein droit de gestion des admissions à la Commission scolaire francophone du Yukon.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones représente les 28 conseils et commissions scolaires francophones et acadiens au Canada en contexte minoritaire. Ces conseils et commissions scolaires offrent des services éducatifs en français à 160 000 élèves rassemblés dans près de 630 établissements scolaires.

Renseignements : Valérie Morand, gestionnaire des communications FNCSF/RNDGE

Tél. : (613) 744-3443 cell. (613) 327-2308 Courriel : vmorand.fnscf@bellnet.ca